



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 26 juin 2023, à 19 h, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M^{me} Sarah McAlden Conseiller # 4 M^{me} Chantal Nault
Conseillère # 2 M^{me} Chantal St-Martin Conseiller # 5 M. Jean-François Forget
Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

Est absent de cette séance : Conseiller # 3 M. Patrice Boislard:

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

11. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
26 juin 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Redditions de compte, programme d'aide à la voirie locale – Rue Watkins;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

(134.06.2023)

2. Adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(135.06.2023)

3 Redditions de compte, programme d'aide à la voirie locale – Rue Watkins

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 18 aout 2022 au 21 juin 2023;



ATTENDU QUE la municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu que le conseil de la municipalité de St-Germain-de-Grantham autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

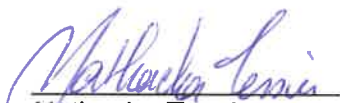
(136.06.2023)


5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**


QUE la séance est levée à 19 h 02.


Nathacha Tessier
Mairesse

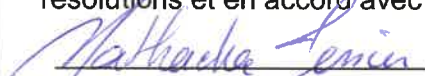

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.


Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.


Nathacha Tessier, mairesse